



Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 mai, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, François BOUTIN, Gloria LE LAY, Patrice LEROUX, Christel LECLANCHER HAREL, Cyrille KULEZYNSKI, Gwenaëlle BOUFFARD, Sébastien BROSSARD, William LEFEBVRE, Sophie GODEFROY, Jean-Didier MORLET, Lara LANGLOIS, Delphine ISIDORE, Émilie RENAULT

Absent.e.s :

Absences excusées : Corinne SEMENT

Pouvoirs : Corinne SEMENT à Gloria LE LAY

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 1 / Présents : 14 / Pouvoirs : 1 / Votants : 14

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h05.

Madame Delphine ISIDORE est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal du 31 mars 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

➤ Y a-t-il des remarques ?

- Madame Émilie RENAULT demande s'il est utile de renouveler la convention concernant l'accueil des jeunes incarvillais dans les structures de loisirs lovériennes, en sachant qu'aucun enfant n'en a bénéficié en 2025, est-ce un manque d'intérêt ou un manque d'information ?

Madame Gloria LE LAY informe que cette convention a été établie avant 2020, des enfants étaient concernés et qu'il est préférable de la conserver d'une année sur l'autre les effectifs peuvent changer.

Monsieur Patrick MAUGARS indique qu'il faut passer l'information aux parents.

Madame Delphine ISIDORE évoque la possibilité d'améliorer la communication auprès des familles afin qu'elles aient connaissance de cette possibilité d'accueil, notamment lors des inscriptions scolaires.

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Madame Christel LECLANCHER HAREL est arrivée après ce vote.

2026-28 : Désignation des grands électeurs (Délégués du Conseil Municipal) en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des conseillers municipaux le vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

VU la circulaire préfectorale du 6 mai 2026,

CONSIDÉRANT que la commune doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Composition du bureau : Patrick Maugars (Président),
François BOUTIN et Patrice LEROUX (Conseillers les plus âgés),
Émilie RENAULT et Delphine ISIDORE (Conseillers les plus jeunes).

b) Elections des délégués

Une seule liste a été déposée pour la commune d'Incarville.

Elle est composée des conseillers municipaux suivants :

- Monsieur MAUGARS Patrick
- Madame LE LAY Gloria
- Monsieur BOUTIN François
- Madame GODEFROY Sophie
- Monsieur LEROUX Patrice
- Madame LANGLOIS Lara

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

La liste candidate a obtenu : **13 voix**

Madame Gloria LE LAY n'a pas voté pour Madame Corinne SEMENT.

Les délégués du Conseil Municipal désignés pour l'élections des sénateurs du 27 septembre 2026 sont :

Délégués titulaires :

- **Monsieur MAUGARS Patrick**
- **Madame LE LAY Gloria**
- **Monsieur BOUTIN François**

Délégués suppléants :

- **Madame GODEFROY Sophie**
- **Monsieur LEROUX Patrice**
- **Madame LANGLOIS Lara**

2026-29 : Neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées

M. Patrick Maugars, Maire, donne lecture du rapport suivant :

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités.

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 prévoit la possibilité de neutraliser l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Ce dispositif de neutralisation vise à garantir lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne.

Il peut être appliqué la neutralisation budgétaire partielle ou totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour les communes et leurs établissements publics.

En effet, l'amortissement généralisé des subventions d'équipement peut par l'accroissement des charges d'amortissement conduire la collectivité à constater pour un ou plusieurs exercices un déséquilibre de son budget, l'amenant ainsi à lever des recettes supplémentaires. Le dispositif de neutralisation permet de corriger ce déséquilibre.

Ainsi, les subventions d'investissement, transférées en section de fonctionnement, continueront d'être reprises à hauteur des dotations aux amortissements des biens.

Elle est réalisée budgétairement de la manière suivante :

→ Constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (opération d'ordre budgétaire) :

- Dépense au compte 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » (mandat de paiement)
= Dépense de fonctionnement au 681 en 2025 : **9. 764, 25 €**
- Recette au compte 2804 concerné « amortissements des subventions d'équipement versées » (titre de recette)
= Recettes d'investissement au 28041512 : 8. 016, 32 €
2804182 : 1. 747, 93 €
Total : **9. 764, 25 €**

→ Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour le même montant :

- Dépense au compte 198 (040) « neutralisation des amortissements des subventions versées » pour un montant de **9. 764, 25 €**
- Recette au compte 77681 (042) « neutralisation des amortissements des subventions versées » pour un montant de **9. 764, 25 €**

Monsieur François BOUTIN informe que les subventions d'équipement versées par la commune sont amorties sur une durée de 15 ans. Cela signifie que, pendant 15 années, une fraction de leur montant est comptabilisée chaque année dans les amortissements.

Nous avons donc aujourd'hui des subventions versées il y a plusieurs années qui sont toujours en cours d'amortissement, ce qui est parfaitement normal puisque leur durée d'amortissement n'est pas encore arrivée à son terme (acquisition en 2012, 2014, 2016, 2017, 2019, selon notre état de l'actif).

Chaque année, la commune est tenue d'établir un état actualisé de son actif et de constater les amortissements correspondants. Il s'agit d'une écriture obligatoire, recalculée annuellement en fonction des subventions encore en cours d'amortissement.

Cette opération est une écriture d'ordre budgétaire et comptable : elle ne correspond à aucune dépense réelle et n'entraîne aucune sortie d'argent.

La réglementation permet ensuite de neutraliser cette charge afin qu'elle ne réduise pas artificiellement la capacité d'épargne de la commune. Cette neutralisation est elle aussi une écriture d'ordre, réalisée pour le même montant.

Pour : 14/ Contre : 0 / Abstention : 1

Après examen, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette proposition.

Monsieur François BOUTIN quitte la séance à 18h45.

Désignation des jurés d'assises :

Le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale extraite du Répertoire Electoral Unique (REU), un nombre de noms triples de celui correspondant au nombre de jurés de sa commune soit 3 jurés.

Sont tirés au sort :

- Madame FROMENT Jeannine
- Madame LE NORMAND Amandine
- Madame SAINT-OUEN Françoise

Questions diverses :

Commissions de l'Agglomération

M. le Maire procède à un rappel des différentes commissions de l'Agglomération et énumère les noms des élus qui ont souhaité s'y intégrer ou modifier leur participation.

Il informe ensuite le Conseil municipal qu'une nouvelle commission, intitulée « Patrimoine », a été créée par l'Agglomération.

M. le Maire invite les conseillers municipaux intéressés à se faire connaître afin d'intégrer cette nouvelle commission. Les noms des élus volontaires sont alors recensés pour être transmis à l'Agglomération.

École – Confort thermique et plantations

Mme Émilie RENAULT demande si des retours ont été recueillis auprès des équipes éducatives et des familles à la suite du récent épisode de fortes chaleurs et si des difficultés particulières ont été constatées au sein de l'école.

Mme Émilie RENAULT suggère également d'étudier le renforcement de l'ombrage naturel de la cour, notamment par la plantation d'arbres supplémentaires.

M. le Maire indique qu'en cas de fortes chaleurs, les classes peuvent ponctuellement utiliser la salle des fêtes climatisée.

M. le Maire précise que neuf arbres ont déjà été plantés dans l'enceinte de l'établissement.

Concernant la protection solaire des salles de classe, il indique qu'une demande a été formulée pour l'installation de rideaux dans trois classes. Une étude est en cours afin d'évaluer les différentes solutions possibles.

Il est également précisé qu'il n'existe pas de système de climatisation mais des flux d'air régénérés. Une solution complémentaire est à l'étude, notamment pour améliorer le confort thermique de la soufflerie qui fonctionne actuellement de jour comme de nuit. L'entreprise Missenard doit prochainement présenter une solution alternative.

Agglo Seine-Eure

Mme Émilie RENAULT demande des précisions concernant le découpage territorial de l'Agglomération Seine-Eure, notamment le secteur Sud, périmètre de la délégation exercée par M. le Maire.

Il est rappelé que ce secteur regroupe dix communes. M. Le maire communiquera la liste exhaustive des communes concernées.

Mme Delphine ISIDORE indique par ailleurs qu'une carte interactive présentant les différents secteurs est disponible. Sur le site de l'agglo Seine-Eure.

Permanences des élus

Mme Émilie RENAULT demande pour quelle raison elle n'a pas été intégrée aux permanences mises en place. Mme Émilie RENAULT rappelle qu'elle est membre du Conseil municipal au même titre que les autres élus et souhaite pouvoir participer régulièrement à ce dispositif.

M. le Maire indique que l'organisation actuelle repose sur les élus de sa liste.

M. le Maire précise qu'en cas d'absence d'un élu inscrit à une permanence, Mme Émilie RENAULT pourra éventuellement assurer son remplacement afin de garantir le maintien de la permanence.

Mme Gloria LE LAY rappelle que la profession de foi mentionnait la mise en place d'une permanence régulière.

Vente du bâtiment « La Grange »

Mme Émilie RENAULT interroge la municipalité sur la mise en vente du bâtiment « La Grange », notamment sur le choix d'une seule agence immobilière et si cette mission fait l'objet d'une exclusivité.

M. le Maire indique qu'aucune exclusivité n'a été accordée.

M. le Maire précise que l'agence immobilière précédemment chargée du dossier n'avait entrepris aucune démarche concrète et n'avait présenté aucune proposition d'acquéreur.

En conséquence, la commune a décidé de confier la vente du bien à une nouvelle agence immobilière afin de relancer activement sa commercialisation.

Concernant le prix de vente, il rappelle qu'il avait été fixé lors du précédent mandat à 350 000 € et qu'il a fait l'objet d'une baisse progressive d'environ 10 000 € par an depuis six ans. Une nouvelle diminution du prix, portant celui-ci à 300 000 €, sera proposée lors d'un prochain conseil municipal. Il ajoute que les travaux nécessaires seraient particulièrement importants et qu'il serait plus pertinent d'envisager un nouveau projet de construction pour une maison des associations. Il précise enfin qu'aucun projet n'est actuellement arrêté, mais qu'une réflexion est engagée. Il précise également qu'il serait plus pratique et préférable que cet équipement soit implanté à proximité de la mairie, afin de permettre un regroupement des services publics et des équipements communaux, facilitant ainsi leur accès et leur fonctionnement.

M. le Maire estime que les travaux nécessaires seraient trop importants pour la commune et exprime sa volonté de céder ce bâtiment.

Dispositif « Présence Verte »

M. le Maire présente le dispositif « Présence Verte ».

Il explique qu'il s'agit d'un service de téléassistance destiné aux personnes âgées ou fragiles, avec un accompagnement technique et une participation financière de la commune à hauteur de 4 € par personne.

À ce jour, dix habitants de la commune utilisent ce service.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau dispositif de sécurité sera prochainement mis en place au sein de la commune.

Deux boîtiers d'alerte seront attribués aux agents techniques afin qu'ils puissent déclencher une alerte en cas de danger ou de difficulté rencontrée dans le cadre de leurs missions.

Un troisième boîtier d'alerte sera installé en mairie afin de permettre le déclenchement d'une alerte en cas d'urgence ou de situation nécessitant une intervention rapide.

Mme Delphine ISIDORE propose l'organisation d'une réunion publique d'information en présence d'un représentant de Présence Verte.

Divers

Plusieurs remarques sont formulées concernant :

- des poubelles non rentrées ;
- des haies empiétant sur les trottoirs ;
- la nécessité d'un désherbage plus régulier au cimetière ;
- l'entretien d'un secteur situé côté Val de Reuil.

M. le Maire indique que les services municipaux prendront les dispositions nécessaires pour remédier à ces différents points.

Fin de séance à 19h20

Patrick MAUGARS

Le Maire

Delphine ISIDORE

Secrétaire de séance